



COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT



Année 2024

Rapport annuel sur la Qualité du Service
Public – Adduction d’Eau Potable

Rapport du **Maire** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'eau potable pour l'exercice **2024**
présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SOMMAIRE

1.1	Présentation du territoire desservi	4
1.2	Mode de gestion du service	4
1.3	Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation.....	4
1.4	Le patrimoine du service	5
1.5	Estimation de la population desservie.....	6
1.6	Nombre d'abonnés	6
1.7	Eaux brutes	7
1.7.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	7
1.7.2	Achats eaux brutes.....	7
1.8	Eaux traitées	7
1.8.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours	7
1.8.2	Production	8
1.8.3	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.9	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
2.1	Modalités de tarification	11
2.1.1)	Facture d'eau type.....	11
2.2	Recettes.....	12
3.1)	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	14
3.2)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	14
3.3)	Indicateurs de performance du réseau	15
3.3.1)	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2)	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
3.3.3)	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	17
3.3.4)	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	18
3.5.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	19
3.6.	Interventions du délégataire	19
4.1)	Montants financiers	21
4.2)	État de la dette du service.....	21
4.3)	Amortissements	21
4.4)	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	21
4.5)	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	22
5.1)	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité	24
5.2)	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	24

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

La compétence pour l'alimentation en eau potable de la population appartient à la Commune de Jonquières Saint Vincent, le service est donc géré au niveau communal.

Le service est composé d'un secteur de production/distribution (UDI)

La Commune est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations d'adduction et de distribution,
- Captage, pompage et reprise
- Réservoirs, etc.

Elle définit elle-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions, renforcement, renouvellement de réseau, etc.

Elle organise la protection des points de prélèvement de l'eau.

Elle prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations et du génie civil des ouvrages.

Elle choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, elle met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Elle organise le contrôle de la bonne application du contrat

Les missions du service sont :

- Production d'eau
- Protection des captages
- Traitement (chlore gazeux)
- Stockage
- Transfert et distribution
- Contrôle des raccordements

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société VEOLIA depuis le 01/07/2016 pour une durée de 12 ans, soit une fin de contrat au 30/06/2028. La délégation est un affermage.

Passation d'un avenant n°1 en date du 01/01/2020 afin de modifier l'engagement sur l'efficience énergétique.

Il existe un règlement du service d'eau potable qui a été approuvé par la Collectivité.

1.3 Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation

La répartition des tâches est la suivante :		Délégataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement	X	
	Surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances client	X	

Entretien	De l'ensemble des ouvrages	X	
Branchement	Renouvellement des branchements isolés	X	
	Renouvellement des branchements – opération groupé		X
	Recherche et élimination des fuites	X	
	Renouvellement des compteurs	X	
	Entretien et vérification des compteurs	X	
Canalisations et accessoires	Purge des réseaux	X	
	Recherche et élimination des fuites	X	
	BAC – renouvellement et mise à niveau (sauf programme voirie)	X	
	Poteaux incendies	X	
	Renouvellement canalisation < 6ml	X	
	Renouvellement canalisation >< 6ml		X
Ouvrages de production et de stockage	Réservoirs – nettoyage annuel	X	
	Entretien – réparation et renouvellement appareillage électromécanique	X	
	Entretien et petit travaux génie civil	X	
	Clôture et portail – renouvellement entretien et réparation	X	

De façon générale, le délégataire assure :

- ❖ La gestion globale des relations avec les usagers (facturation, recouvrement, traitement des réclamations),
- ❖ L'exploitation et l'entretien des ouvrages (stations de pompage, réseaux, château d'eau),
- ❖ Un rôle de conseil et de suivi des travaux réalisés par la collectivité

1.4 Le patrimoine du service

Fonction	Type d'ouvrage
Production	Une unité de production : Pompage Saint Vincent : Capacité des deux forages : 60 m3/h Nappe : Vistrenque
Stockage	2 bâches au sol de 500 m3 soit une capacité globale de stockage de 1000 m3
Distribution	23,555 Km de canalisations 1 station de surpression de 120 m3/h
Abonnés	1 588 abonnés
Branchements	1 507 branchements

1.5 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ **4 097 habitants** en 2024 (estimation à partir du ratio habitant /abonné de 2020 –année recensement).

Désignation	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Nombre de clients desservis	1 501	1 539	1 557	1 588	1,99%
Population estimée en habitants	3 873	3 971	4 017	4 097	

*Recensement 2020 de 3 811 habitants

1.6 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **1 588 abonnés** au 31/12/2024.

La variation des abonnés est la suivante :

Nombre d'abonnés				
2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
1 501	1 539	1 557	1 588	1,99%



1.7 Eaux brutes

1.7.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 217 561 m³ pour l'exercice 2024.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé en m ³				
			2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Forage de Saint Vincent	Forages	60 m ³ /h	241 828	239 869	207 396	217 561	4,9%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

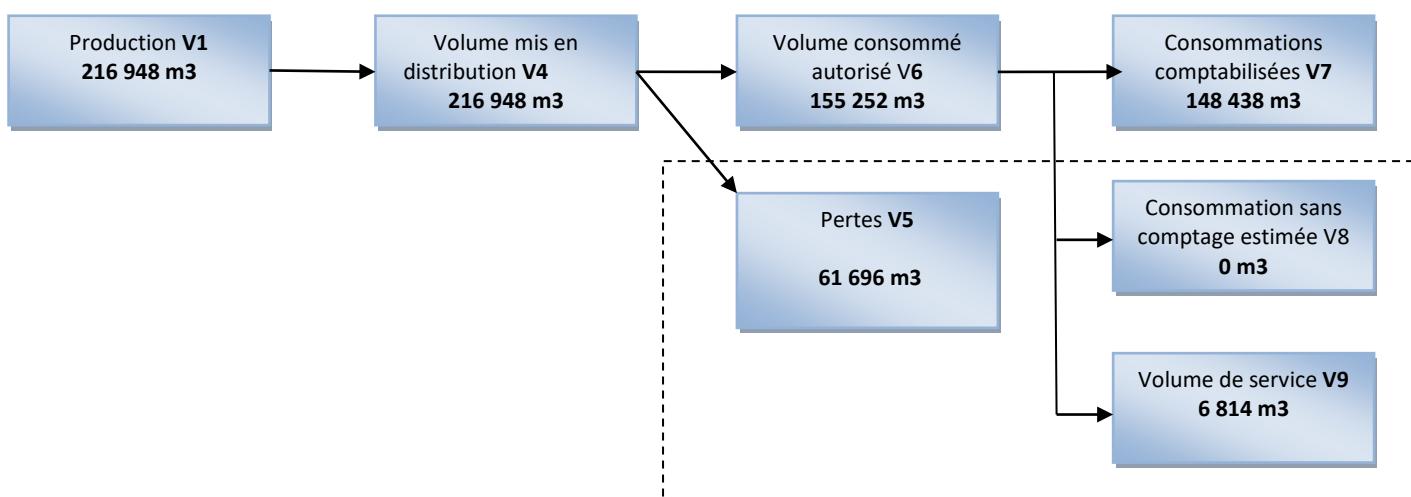
1.7.2 Achats eaux brutes

Sans Objet.

1.8 Eaux traitées

1.8.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours

Les valeurs données par VEOLIA ci-dessous sont extrapolées à 365 j.



Définitions

V1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)

V2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)

V3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)

V4 ou volume mis en distribution (V1 + V2 – V3)

V5 ou pertes (V6 – V4)

V6 ou volume consommé autorisé (V7 + V8 + V9)

V7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)

V8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation- ex : poteau incendie, bornes lavage, ...)

V9 ou volume de service du réseau (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution – lavage réservoir, purge réseau,)

1.8.2 Production

Le service de production est pourvu d'un dispositif de traitement.

Ressources	Dispositif traitement
Forages Saint Vincent	Désinfection au chlore gazeux

Le volume produit total est égal au volume prélevé (pas de perte au niveau de la reprise).

Ressource et implantation	Volume produit sur l'exercice en m3				
	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Total du volume produit (V1)	241 828	239 256	206 783	216 948	4,9%

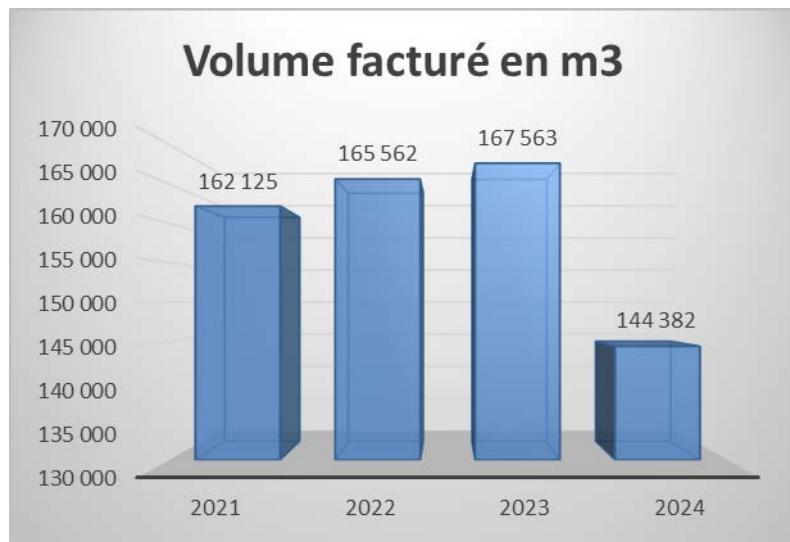
Évolution de la production sur 4 ans



En 2024, la production a augmenté du fait de la dégradation du rendement, sachant que les ventes ont baissé.

1.8.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volume vendu durant l'exercice en m3				
	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Total vendu aux abonnés (V7)	162 125	165 562	167 563	144 382	-13,83%

Évolution du volume facturé sur 4 ans

On note une forte baisse des consommations de presque 14 % .

1.9 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **23 555** mètres au 31/12/2024.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

2.1.1) Facture d'eau type

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Part Déléguataire Eau Potable	2024	2025	Écart
Part fixe	47,75 €	45,21 €	-5,3%
Part variable	0,9414 €	0,8913 €	-5,3%
Sous-total 120 m3 HT	160,72 €	152,17 €	-5,3%
Coût au m3	1,3393 €	1,2681 €	

Part Collectivité Eau Potable	2024	2025	Écart
Part fixe	16,00 €	16,00 €	0,0%
Part variable	0,5500 €	0,5500 €	0,0%
Sous-total 120 m3 HT	82,00 €	82,00 €	0,0%
Coût au m3	0,6833 €	0,6833 €	

Part Taxes et redevances	2024	2025	Écart
Préservation des ressources en eau	0,1000 €	0,1000 €	0,0%
Lutte contre la pollution	0,2900 €		-100,0%
Consommation eau potable		0,4300 €	
Performance eau potable		0,0100 €	
Sous-total 120 m3 HT	46,80 €	64,80 €	38,5%
Coût au m3	0,3900 €	0,5400 €	

Total facture 120 m3	2024	2025	Écart	Proportion
Part fixe	63,75 €	61,21 €	-4,0%	20%
Part variable	225,77 €	237,76 €	5,3%	80%
Total HT	289,52 €	298,97 €	3,3%	
Coût au m3	2,4127 €	2,4914 €		

TVA 5,5 %	15,92 €	16,44 €
TOTAL TTC	305,44 €	315,41 €
Coût au m3	2,5453 €	2,6284 €

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

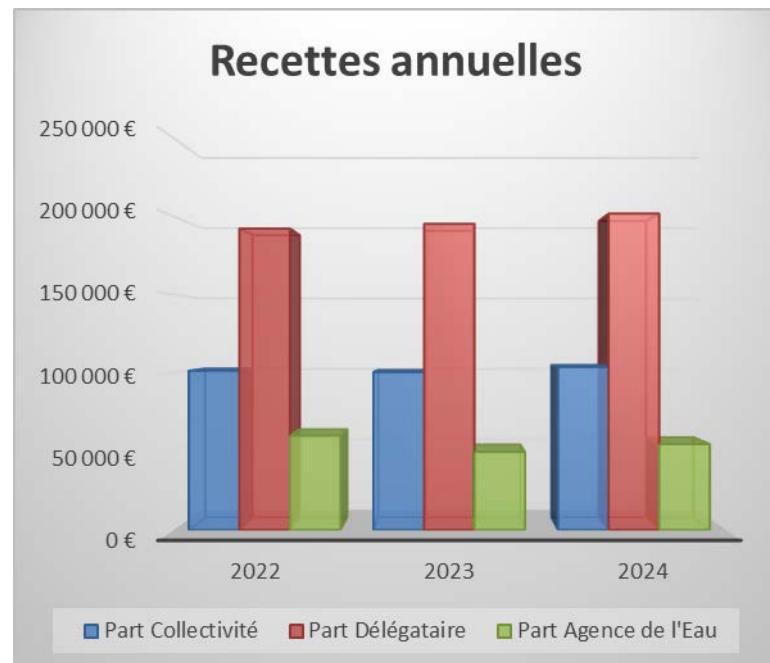
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2024 sont de 144 382 m³, (167 563 m³/an en 2023).

Le tarif part déléguataire connaît une baisse en 2025 par rapport à 2024. En revanche les taxes Agence de l'eau ont fortement augmenté.

2.2) Recettes

Répartition	Recettes liées à la facturation des abonnés			
	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Part Collectivité	101 405 €	100 473 €	103 768 €	3,28%
Part Délégataire	191 862 €	194 907 €	201 448 €	3,36%
Part Agence de l'Eau	60 049 €	49 731 €	54 688 €	9,97%



3. Indicateurs de Performance

3.1) Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2023	Nombre de prélèvements non conformes en 2023	Nombre de prélèvements réalisés en 2024	Nombre de prélèvements non conformes en 2024
Microbiologie	12	0	8	0
Paramètres physico-chimiques	14	0	8	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2023	Taux de conformité exercice 2024
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100,0%

3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 : elle s'élève à **83** en 2024 soit le même niveau qu'en 2023.

			Nombre maximum de points	Points obtenus
Partie A	VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
	VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
	VP.263	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	15	15
Partie B	VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
	VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
	VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		
	VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	13
	VP.264	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	30	28
Partie C	VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
	VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
	VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	0
	VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
	VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	0
	VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
	VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	0
	Total des points obtenus partie C		75	40
		TOTAL POINTS	120	83

3.3) Indicateurs de performance du réseau

3.3.1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

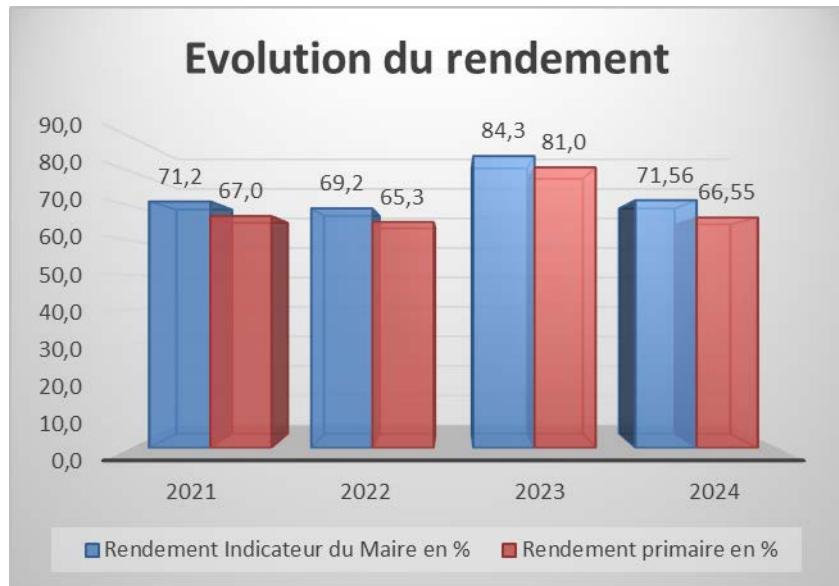
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	2021	2022	2023	2024
Rendement du réseau en % Indicateur du Maire	71,2	69,2	84,3	71,56
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	67,0	65,3	81,0	66,55



Le rendement général du réseau s'est dégradé. Le volume de pertes est le double de celui de 2023.

3.3.2) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

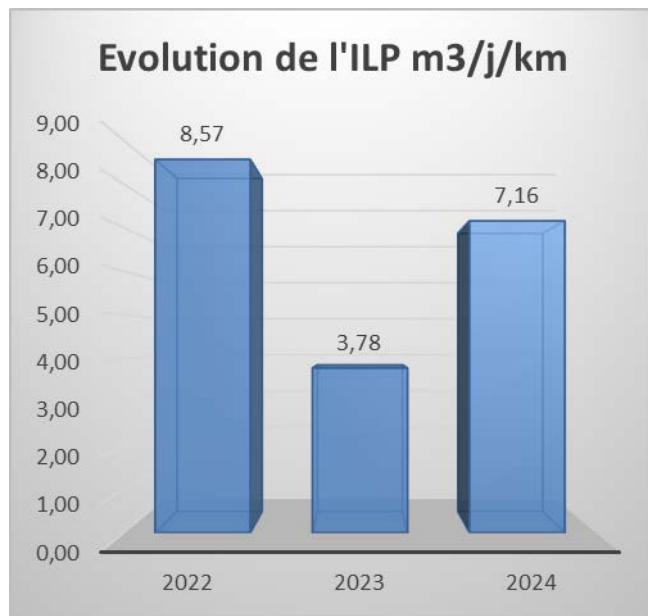
$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **7.95 m3/j/km**, (4.56 m3/j/km en 2023).

3.3.3) Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$



Pour l'année 2024, l'indice linéaire des pertes est de **7.16 m³/j/km** (3.78 m³/j/km en 2023), soit **médiocre**.

Pour information ci-dessous la classification du réseau en fonction de cette valeur sachant que nous sommes majoritairement en urbain :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	ILC ≤ 10	10 < ILC ≤ 30	30 < ILC
Bon	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
Acceptable	1.5 ≤ ILP < 2.5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
Médiocre	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

3.3.4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le déléataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Taux renouvelé en Km	0	0	0	0,064	0,7
Taux moyen de renouvellement en %	1,38	1,38	1,38	0,59	0,65

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,65 %** (0,59 % en 2023). Ce taux est en hausse, mais reste toujours insuffisant, ce qui ne va pas dans le bon sens, puisque l'on sait que la durée de vie des canalisations se situe en moyenne autour de 50 ans.

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est le même qu'en 2023, à savoir de **100 %**.

3.5. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en € au 1 ^{er} janvier	123 401,00 €	111 420,00 €
Epargne brute annuelle en €	592 736,00 €	788 905,00 €
Durée d'extinction de la dette en années	0	0

3.6. Interventions du délégataire

	2022	2023	2024	Variation
Fuites réseaux	2	4	4	0%
Fuites branchement	3	3	6	100%
Linéaire recherche fuites (ml)	11 327	7 787	4 932	-37%
Compteurs renouvelés	71	106	190	79%
Branchements renouvelés	1	1	3	200%

4. Financements des investissements

4.1) Montants financiers

Nature et désignation des travaux	Linéaire de réseaux renouvelés	Montant de l'opération en €HT	Subvention obtenue en €
Rénovation du réseau AEP de la rue Pieu Redon et de la rue de Bellegarde	700 ml	443.246,97	0

4.2 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2024 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 Décembre (montant restant dû en €)	123.401,47€	111.420,53
Montant de l'annuité en €	17.881,08€	17.881,08
Montant remboursé durant l'exercice en capital en €	11.404,63€	11.980,92
Montant remboursé durant l'exercice en intérêts en €	6.476,45€	5.900,16

4.3 Durée d'extension de la dette de la Collectivité

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en € au 1 ^{er} janvier	123.401,47€	111.420,53
Épargne brute annuelle en €	592.736	788.905
Durée d'extinction de la dette en années	0.21	0.14

4.4) Amortissements

	2023	2024
Montant des amortissements	58.770,39€	58.770,39€
Montant amortissements des subventions transférables	19.484,07€	19.484,07€

4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Rénovation du réseau de la rue Saint Laurent	131.606,50 (HT)	-

4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Néant

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	2023	2024
Montant d'abandon de créance part fermière	0	221.54
Versement à un fonds de solidarité		
Nombre de demandes reçues	0	4

5.2) Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice N -1	Exercice N
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 017	4 097
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	2,54 €	2,63 €
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	83	83
P104.3	Rendement du réseau de distribution	84,3 %	71.56 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,56 m3/Km/j	7.95 m3/Km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,78 m3/Km/j	7.16 m3/Km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,32 %	0,65 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %	100 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €	221.14 €
P154.0	Taux d'impayés	2,30 %	1.93 %
P151.1	Interruptions non programmées du service pour 1000 abonnés	2.57	1.26